da liest e de la liest e de la

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT: Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gerant bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir. 25 (com de la rue Nain) Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les con munications relatives au Journal doivent être déposé avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et on reçoit les annonces, à Paris, ches Le JOURNAL DI TOUBAIX est seul désigné pour a publication des ann ces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIER et Cie pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Ce numéro a un supplé-

CORPS LEGISLATIF

(Compte-rendu aualytique.)

Séance du 15 Mai.

PRESIDENCE DE S. EXC M. SCHNEIDER.
La sénuce est auverte à deux lieures.
Le procès verbal de la séance du 14 mai
est lu par M. Bournat, l'un des seurétaires. OBSERVATIONS SUR LE PROCES-VERBAL.

OBSENVATIONS SUR LE PROCES-VERBAL.

M. Buffet. Daus le très remarquable discours qu'il a prononce hier, l'honorable ministre du commerce a affirme que le substitution du régime de l'equivalent a cetui de l'identique, en ce qui concerne l'admission en franchise temporaire des produits métallargiques, avait etc inaugurée, par le decret du 8 septembre 1851. Je rends hommage à la parfaite loyauté de M. le ministre, mais je dois dire, et je le procurerat, qu'il s'est complètement mépris sur le sens et la portée de ce decret.

Si une discussion spéciale doit s'engager

Si une discussion spéciale doit s'engager sur les acquits-à-canting St une discussion spéciale doit s'engager sur les acquils-à-ceution, je remetrri au moment où elle aufa fieu les explications que je desire donner sur que questions que je desire donner sur que question qui a ron-seulement un intérêt retrospectif, mais eucore l'intéret actuel. Mais si la discussion devait conserver le caractère de généralité qu'elle, a conserve jusqu'à présent, je serais prêt à présenter des à present mes observations. (Tresbien! très-bien!)

M. le ministre du commerce. Je ne crois pas que le moment soit coportun

M. le ministre du commerce. Je ne crois pas que le moment soit opportun pour disculer le point particulier dont il s'agit, Je n'ai cer amement pas entenda dire que l'honorable. M. Buffet sit voulu donner au décret qu'il a contre signe en 1851, et qui était alors une innovation considerable, loute la portée que le developpement des faits intérieurs lui a donnee. Ce que j' al entennu dire, et ce que je dois maintenir, c'est que par le décret du 8 septembre 1851, les fontes etrangères out été admises en franches temporature, ators qu'elles étaient dessinces à être converties en machines, et par consequent à être transformées completement. Au reste, voice les termes du decret:

transformées completement. Au reste, voice les termes du decret;

Art. 1er. Les lontes brutes destinées à être converties en France en machines et mécaniques pour la réexportation seront admises en franchise de droit, sous les conditions determinées par l'article 5 de la loi du 5 juillet 1836, lorsque l'importation en sera effectuée, soit par lerre, soit par mer, sous le pavillon français ou sous le pavillon du pays de production. Dans ce dernior cas, l'origine desdites fontes devra être justifiée par des certificats authentiques.

La discussion reviendra sur ce point.

(Très-bient très-bien.)

Le procès-verbal est adopté.

BAPPORT.

M. Chauchard dépose un rapport sur le projet relajit à la concession de l'exploitation de l'établissement thermal civil de Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne.)

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpetations de MM.
Pauyer-Quertier, Jules Brame, Kolb-Bernard et plusieurs de leurs collègues sur les conséquences du regime économique de la France.

consequences du regime economique de la France.

LL. EExc. MM. Rouher, ministre d'Etat; do Forcade la Roquette, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics; Vuitry, ministre présidant le conseil d'Etat; Baroche, ministre de la justice et des cultes; MM. le general-Al-lard, de Lavenay et Cornudet, presidents de section au conseil d'Etat; Uzenne et Barbier, conseillers d'Etat; siegent au banc des commissaires du Gouvernement.

M'le président Schneider. La parole

M. le président Schneider. Le parole est à M. Pouyer-Quertier.
M. Pouyer-Quertier. Messieurs, après l'éloquent discours que vous avez entendu hier, la tâche de répondre à M. le ministre du commerce est lourde. Je serais heudo commerce est lourde. Je serais heu-reux de pouvoir, comme lui, traeer an bril-lant tableau de la situation de notre in-dustrie. Malheureusement, celui que j'ai à présenter sera neaucoup plus sombre. N. le ministre du commerce, en parlant de la reforme économique de 1866, a dit que la Chambre et le pays avaient prêté feurs concours. Entendons-nous : Quand le regime de 1860 a été promutgué, quand la reforme a été constitutionnellement décidee dans les seuis conseils du Gouvernement, quand l'application en a été arrêtee, oui, nous tous qui sommes devoués au Gouvernement, dévoués à la grandeur du pays, nous nous sommes melines devant une decision autorisés par la Constitution.

Notre concours, nous l'avons apporté dans cette mesure que lorsque le Gouver-neur ent nous l'a demandé pour l'adoption de lois destinces à favoriser le travail national, à aider l'agriculture et le commerce, à soutenir la concurrence chrangère, neus nous y sommes tous associés, partisans ou adversaires du nouveau régime. Mais, si vous voulez dire que vous éres venus nous demander notre concours pour la conclusion des traités de commerce; le répondrai : Jamais! Jamais la Chambre u'a eté appelée à approuver ou à désapprouver les traités de commerce; le Gouvernement soul en a pris la responsabilité, constitutionnellement d'aitleurs, je le reconnais. tionel, à aider l'agriculture et le commer

M. Auguste Chevalier, C'est son hon-

Pouyer Quertier. Je n'ai jamais

M Pouyer Quertier. Je n'ai jamais contesté l'honneur du Gouvernement.

Quel était le but du régime économique inauguré en 1860 ? Quels étaient les engagements que vous preniez vis-tà-vis du pays pour lui faite accepter un régime auquei il était antipathique, qu'on n'asait pas soumettre à nos déliberations, qui éveillatt les inquietudes de l'agriculture et du commerce ?

du commerce ?

Le but des trailés de commerce était de donner à la France la vie a bos marché.

Le but a-t-il ete atteint ? Nous le ver-

Le but a t-il ete atteint? Nous le verrons.

Les engagements pris ont-ils été tenus?

Ou promettait l'ali-gement des charges.

Rappelez vous le discours de M. Baroche, alors president du conseil d'Etat; on annougait le developpement de l'industrie, la prosperite de l'agriculture. Enfin, on
promettait des relations internationales,
sympath ques et cordiales avec le monde
entier, et par suite on faisait espèrer la
reduction des armements.

Voi à quel était le but, quelles étaient
les promesses. Les resultats annonces; les

les promesses. Les resultats annonces, les a-t-on obsenus?

D'obord comment les traités de com-

D'obord comment les traités de commerce sont-i s venus ?

Le 5 jauvier 1860, l'Empereur, dans une lette memorable, exposaita d'une main sâre; les principes économiques qui devaient prevaloir dans un grand pays et qui, s'ils avaient éte appliqués, auraient lait de la France une nation prospère. Dans cette tette, l'Empereur dissit;

"Avant de créer de nouvelles relations » internationales, avant de condure des » traités de commerce miss devons ger-Avant de creer de nouveles relations internationaies, avant de condure des traités de commerce, nous devons persectionner notre agriculture donner au pays des moyens de transports a-bon insrche, faciliter la concurrence entre les chemins de fer et les canaux, altéger les charges des contribuables, faire disparailre les prohibitions. Voilà quets etatent les termes du programme de janvier. Il avait promis aussi des prêts à l'agriculture et à l'indostrie.

En bien, qu'a-t-ou vu ? La lettre impériale ciait, publice le 15 janvier, et le 20 on apprenaît que tou es les réformes economiques qui devaient, étre le couronnément de ce programme étaient réalisses, que le traité de commerce était fait.

Richard Cobdée était a'ors à Paris. Je

Richard Cobden etait a'ors à Paris. Je n'ai jamais confondu cet bomme illustre avec les theoriciens étrangers aux affairés. Il y était tres profondement initié. Je l'ai consu lorsque je faisais en Angléterre més études industrielles, en 1840, 1842, 1843. Je l'ai suivi pas à pas dons les questions économiques, j'ai vu qu'il avait diminué en Ang eterre le pnix des choses necessaires à la nie, qu'il, y avait amélioré toutes les conditions du travail. En France avezvous obtenu les imémes resultats? C'es que ce n'est pas en restant dans un cabinet qu'on apprend à rasoudre ces grandes questions. Richard Cobden etait un homme d'affaires; c'est dans les affaires que Robert Peel et sa famille ont fait leur prodigieuse fortune; M. Gladstone est un homme d'affaires. gieuse fortune; M. Glassen.
d'affaires.
M. Emile Ollivier. En traduisant Ho-

M. Pouyer-Quertier. Richard Cobden

négocia donc avec les ministres français. Vouà comment les traites de commerce ont été conclus. Une protection de 30 0,0, nous dit on, a été reservée à l'industrie française. Qu'avons-nous demandé alors? Nous avons demande que les larifs fussent soumis à la Chambre, où sont représentés tous les interéts du pays. Nous ne l'avons pas a venu.

Le Gouvernement, il est vrai, a fait faire une enquête par le conseil superieur du commerce; mais on n'en a jamais connu les aélibérations. (Bruit.)

M. le ministre d'Etat. Les delibérations

ont eté imprimees et livrées à la France entière (C'est vrai!) M. Pouyer-Quertier. Soit, mais vous n'en avez tenu aucun compté. Vous aviez etabli les tartis avant de connaître le ré-sultat des études de la commission d'en-

M. le ministre d'Etat: C'est une erreur

M. le ministre d'Etat. C'est une erreur materielle.

M. Pouyer Quertier. Ils ont été arrêtés de concert avec Richard Cobden. Etaient-ils suffisants? Là est la question. Ils l'auraient été peut-être si les engagements pris avaient été tenus. L'ont-ils ête?

Où sont nos rivières terminées? Où en sont la Seine, la Loire, le Rhône, la Saône, le Rhin? O Que no sont les canant de toute la France? Il suffit pour le savoir de consulter le Livre bleu. Vous y verrèz que la navigation sur la Saône est intermittente, que les canaux de la Bourgagne sont dans des conditions deplorables, que le canal de la Marne au Rhin n'est pas régulièrement navigable. Vous y verrez que pour terminer la Saône il faut encore cinq barrages, qui coûteront plusieurs millions;

terminer la Saone il faut encore cinq barrages, qui con eront plusieurs millions; que pour terminer la Seine il faut encore dépenser 6 millions; qu'enfin tous ces travaux qui devalent nous arracher au monopole des chemins de fer sent encore à entreprendre.

Vous avez livré l'industrie à la concurrence étrangere, et les engagements de la lettre du 5 janvier sont toujours à remplir. Au lieu de donner des subventions à rer aines comprantes, si vous les aviez appiquees à ces travaux, ils seraient acheves, et vous auriez pu même en entreprendre d'autres sur d'autres points du territoire.

treprendre d'autres sur d'autres points du territoire.

Il n'y a pas en France de travail plus important que les canaux, que l'améliorations des rivières et des fletrés. C'est le seul moyen de latter contre la concurrence formidable des chemins de fer, contre cette exploitation du pays entier, dans l'étreinte de laquelle nos villes manufacturières et commerciales sont prises sans pouvoir s'en dégager. (Mouvements divers..)

Consultez les chambres de commerce.

divers.)
Consultez les chambres de commerce.
Toutes protesteut contre les terifs des chemins de fer. De toutes pars vous avez entendu les plaintes les plus vives contre cette exploitation que ne pett attenuer la concurrence des canaux. Voit la véritable situation. Et c'est dans le Livre bleu que je la prends. Ou nous demande encore 450 millions pour terminer ces travaux, jagés indispensables, en 1860, pour permettre à l'industrie de lutter contre la concurrence étrangère.

indispensables, en 1800, pour permeure a l'industrie de lutter contre la concurrence étrangère.

Ainsi, en ce qui concerne les canaux et les rivières, de faibles résultats ont été obteaus. Nous somines, par contre, restés à l'egard des chemins de ler, dans les conditions où nous étions en 1860. L'abaissement des tarifs des canaux, en quoi consiste-t-il? Pour les canaux du Nord à Paris, les droits en 1860 étient de 4 fr. 76. Vous les avez réduits à 3 fr. 96. Ainsi la tonne de houille qui coûte 7 fr. 50, 8, 9 et 40 fr. sor le erreau de la mine en Belgique, supporte sur les canaux un droit de transport de 3 fr. 96. Vous le voyex, les promesses de la lettre du 5 janvier, ces travaux qui devaient précèder la mise à exècution des traités, ne sont pas executés à l'heure qu'il est. Il reste à depenser 450 millions pour les réaliser.

réaliser.

Et ce n'est pas là soulement ce qui avait été promis. On devait réduire les droits sur certaines matières, sur les succes, par exemple. En 1860, vous avez, en effet, décidé qu'une réduction aurait lieu sur les sucres. Mais, en 1864, le Gouvernement a redemandé une grande partie de la réduction. C'est encore un engagement qui n'a pas été tenu.

On avait parlé de prêts à l'agriculture. Je ne fais pas le procès aux compagnies

créées dans ce but. Sont-elles dans les conditions nécessaires pour prêter, et, l'agriculture elle-même est-elle en mesure d'emprunter? Toujours est il que ces prêts n'ont pas êté faits. On avait aussi parle de prêts à l'industrie, Ici le Gouvernements est exécuté; il a prêté 36,560,000

francs.

M. Granier de Cassagnac. Ils sont

M. Pouyer-Quertier. Cela prouve pro-ablement que l'industrie est très floris-

bablement que i industrie est ires norissante.

Vous le voyez, les prévisions des négocialeurs de 1860 ne re sont pas réalisees. Le ministre actuel du commerce nous demande 450 millions pour terminer les travaux. M. Béhic n'en demandait que 350. Si l'appreciation de MM. les ministres n'est pas identique, celle du pays est invariable. Ses représentants peuvent dire s'les canaux, les rivières, les fleuves, les voies de transport économique sont dans l'état promis par la leture du 5 janyier. J'alfirme qu'il n'en est rien. Le pays doit encore faire un immense effort.

Le traité de 1800 a été, vous le sayez, conclu pour dix ans. Il expire le 4 fevrier 1870. Nous devions donc vous saisir aujourd'hui de la questiou, car l'année prochaine vous auriez pu être réunis à une époque où la dénonciation des traités cul éte impossible. Et d'ailleurs le Gouvernement pourra, d'ici à l'année prochaine, prendre des renseignements, faire une enquête, at s'éclairer sur les modifications à apporter aux termes des conventions. Il ne nous reprochers pas, du moins, de n'avoir pas appeler à temps son attention sur ce grave sujet.

J'ai entendu avec satisfaction M. le ministre du commerce dire que le traité de 1860 expirait au bout de dix années. On en doutait. On cra'gnait que, par le fait des traités conclus avec les autres puissances, le traité anglais ne fût prolongé jusqu'en 1878. Heureusement, il n'en est rien. Et la clause qui stipule que l'Angle, letres ser la faitée comme la nation la plus favorisée n'engage pas la France au-delà de l'epoque stipule par le traité.

Une longue experience de huit années a eté fante; et quand nous venons demander une protection pour notre industrie, on s'ecrie : La protec ion coûte cher à la France; elle est énorme; elle est de 30 0/0 pour lous les produits. Il est vrai que, du moment où il ne s'agit ni de vins un de la marine, nous la trouvons aussi protectionnsite que le plus protectionniste des Normands. (On et l)

S. Exc. M. Rouher, ministre d'Etat. Dites le plus Normand des protectionniste des

role.

M. Pouyer-Quertier. Mais en outre, est-ce que l'industrie ne paye pas d'impôts? Sur les 2 milliards 300 millions de votre budget, l'industrie fournit 5 à 600 millions. Il y a donc 2 milliards 500 millions de salaires et 5 à 600 millions d'impôts comme compensation des 250 millions

que peut coûter la protection de l'indu

que peut coûter la protection de l'industrie.

Je n'ai jamais supposé que M.la ministre d'Etat ni le Gouvernement eussent l'inclention de sacrifier l'industrie du pays; je leur dis seulement.: Quand yous faites ces sacrifices pour l'industrie, songez qu'elle contribue pour sa part aux ressources du pays, et que si la France est grande, c'est parce qu'elle est industrielle en même temps qu'elle est agracole. (Très bien! très bien! très bien! sur plusieurs bances!)

Je vais meintenant réfuter la discussion de M. le m'nistre. Je ne suivrai pas une méthode trop souvent suivie dans cette enceinte et qui consiste à répondre à des chiffres par d'autres chiffres. On n'aboutit ainsi qu'à des affirmations contradictoires. J'aime mieux prendre corps à corps les chiffres qui oni été produits hier.

Je vous ai promis que je soulèverais tous ces milliards; vous allez voir que la tâche n'est pas difficile, que ces gros chiffres constituent seulement une fantamagorie colossale, et que ces milliards n'ont jamais existé que dans l'imagination de messieurs les fabricants de chiffres de l'administration des douanes. (Bires et réclamations.)

M. le ministre vous a dit hier que le

réclamations.)

M. le ministre vous a dit hier que le commerce général de la France, importations et exportations et exportations, et qu'en déduisant de ce chiffre celui du commèrce apécial qui est de 5 millions, et qu'en déduisant de ce chiffre celui du commèrce apécial qui est de 5 millions, qu'en déduisant de ce chiffre celui du commèrce apécial qu'en t856 le commerce général de la France s'était élevé à 8,126 millions, tandis qu'en 1856 le commerce général de la France s'était élevé à 8,126 millions, tandis qu'en 1856 le commerce général de la France s'était élevé à 8,126 millions, tandis qu'en 1856 le commerce général de 2,711 millions, ce qui constituait pour la période qui a suivi le traité, une augmentation de 2,711 millions.

M. Pouyer Quertier. D'après vos propres documents, le commerce général s'est élevé, en 1866, à 8 milliards 126 millions; le commerce spécial à 5 milliards 974 millions, en admettant pour un instant que ces 5 milliards 974 millions aient été consonmés en France, la diférence entro 8 milliards 126 millions 212 millions 220,202 quintaux métriques, autrement dit, en nombres ronds, 322,000 tonnes de marchandises étrangères qui ont été apportées dans les ports français, pour les neut dixièmes par des navires etrangers et surtout par des navires etrangères et la france sans y faire d'autres dépenses que celles du transport. Eh bien l'administration des douanes par de chiffre de 322,000 tonnes; et, le convertissant en tonnes métriques par kilomètre, elle arrive à un total de 84 millions de tonnes, à 1 kilomètre.

Or, savez-vous ce que cela produit à l'injustrie française, aux chemins de fer? 4 a 5 millions de tonnes, à 1 kilomètre.

Or savez-vous ce que je dis. (Nouveau des douanes 2 milliards 150 millions qui les tonnes II arrive au